

Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

Bilan Régional 2022- 2023-2024

Janvier 2026

Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Bilan des actions soutenues en 2024.....	4
Prévention de la dénutrition : 38 actions 185 364€	4
Activités Physiques et Sportive : 154 actions 1 306 962€	4
Santé bucco-dentaire : 25 actions 104 983€	5
Syndrome de glissement : 16 actions 63 796€	5
Autres actions : 11 actions 142 483€	5
Les Equipes Mobiles Territoriales de Prévention (EMTP)	6
3. Comparatif des trois dernières années	8
Actions soutenues en 2023	8
Actions soutenues en 2022	9
Evolution des actions soutenues 2022-2023-2024	10
4. Perspectives et évolutions.....	11

Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

Bilan Régional 2022- 2023-2024

1. Contexte

Dans le cadre de la politique régionale de prévention de la perte d'autonomie de la personne âgée, et de son offre de services, la Direction de l'Autonomie répartit chaque année auprès des dix Directions Territoriales (DT), une enveloppe ONDAM prévention et leur met à leur disposition des outils.

Les départements disposent ainsi du choix entre trois modalités de répartition de cette enveloppe auprès des EHPAD, SSIAD/SAD, SPASAD et ESA de leurs territoires. Ils peuvent ainsi publier :

- un AAC départemental sur la base des thématiques régionales prioritaires, en lien avec le SRS,
- un AAC commun avec la Commission des financeurs (anciennement conférence des financeurs)
- un AMI pour la mise en place d'une équipe mobile territoriale de prévention (EMTP).

Afin d'appuyer et d'accompagner les DT dans l'instruction des dossiers de candidatures, la sélection des projets et l'attribution des subventions aux structures, la Direction de l'Autonomie a créé un « **kit prévention** », composé des documents suivants :

- Un cahier des charges type, socle de l'appel à candidatures (contexte, objectifs financement, suivi des indicateurs),
- Un dossier de candidature type
- Une grille de sélection des projets
- Une fiche de remontée/consolidation des dossiers
- Des notifications types pour les dossiers (accord/refus)
- Un modèle de convention-type
- Le socle de l'AMI EMTP
- Une grille d'instruction pour un projet d'EMTP

Ces outils visent à cibler des projets de prévention de la perte d'autonomie à destination des personnes âgées à domicile, des résidents et des professionnels de santé d'EHPAD (médecin coordinateur, directeur, équipe soignante, personnel de restauration) couvrant 5 thématiques prioritaires régionales :

- La prévention de la dénutrition
- L'activité physique adaptée (APA)
- La santé buccodentaire
- Le syndrome de glissement
- Le déploiement des EMTP

Depuis 2024, à la faveur d'une ligne FIR dédiée, des soutiens complémentaires sont apportés aux EHPAD/SSIAD au titre des Activités Physiques et Sportives (APS).

2. Bilan des actions soutenues en 2024

En 2024, **2 890 592,89 €** ont été mobilisés pour prévenir de la perte d'autonomie des personnes âgées, ce qui a permis de subventionner 251 actions portées par 168 structures.

Ces actions sont détaillées ci-dessous par thématiques prioritaires.

Prévention de la dénutrition : 38 actions | 185 364€

Les actions en faveur de la dénutrition ont majoritairement porté sur

- La formation des professionnels aux troubles de la déglutition, le nutri-culture
- L'acquisition de matériel de cuisine (chariot de service connecté afin de suivre la prise alimentaire des résidents, création d'une cuisine ambulante...) ou accompagnant la prise de repas (verre avec découpe nasale, couverts ergonomiques...),
- L'intervention d'une diététicienne ou d'un prestataire de la restauration pour animer des ateliers,
- L'animation de pauses gourmandes et d'ateliers intergénérationnels
- L'adaptation de l'environnement pour qu'il facilite la prise des repas (amélioration des textures modifiées, commissions restauration trimestrielles...)
- L'animation d'ateliers pour les aidants sur les thématiques suivantes : stress et alimentation, prévention cardio-vasculaire, hypertension et alimentation, cuisine et diabète, contenu de l'assiette équilibré et coloré.

Activités Physiques et Sportive : 154 actions | 1 306 962€

L'activité physique et sportive a été soutenue au titre de l'AAC prévention (APA : 911362€) et de l'AMI APS dédié (395 600€).

Majoritairement, les structures ont pu former leurs professionnels et ainsi proposer aux résidents des séances d'APA telles que : tir à l'arc, cirque, judo, gymnastique douce, vélo, hockey (assis), golf (assis), escrime, curling, sophrologie, boccia, boxe, ...

Plusieurs EHPAD ont également organisé des olympiades soit intergénérationnelles (avec des élèves d'écoles primaires) soit inter-EHPAD.

D'autres projets ont consisté à financer l'intervention de prestataires externes (ergothérapeute, kinésithérapeute, professionnels APA), ou l'acquisition de matériels de sport (table magique tovertafel, motomed, bike labyrinth médaillier, triporteur électrique, parcours de marche ou de santé, pédalier).

Santé bucco-dentaire : 25 actions | 104 983€

Les actions de cette thématique ont porté principalement sur les formations et sensibilisations des professionnels à l'hygiène bucco-dentaire.

Syndrome de glissement : 16 actions | 63 796€

Point de vigilance : plusieurs actions contribuant à la lutte contre le syndrome de glissement sont classifiées dans les thématiques dénutrition ou APA : ateliers de cuisine, olympiades intergénérationnelles, etc.

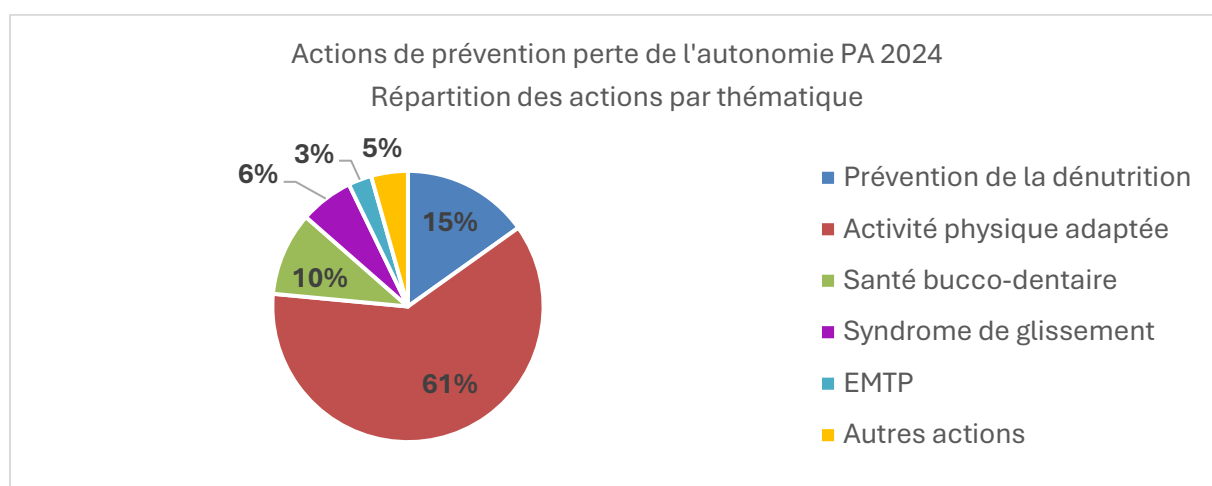
Cette thématique regroupe les formations des professionnels, l'animation d'ateliers ainsi que des interventions de médiation animale, d'art-thérapie ou encore de clowns relationnels.

Autres actions : 11 actions | 142 483€

Cette catégorie regroupe les actions hors thématiques prioritaires type acquisition de matériels.

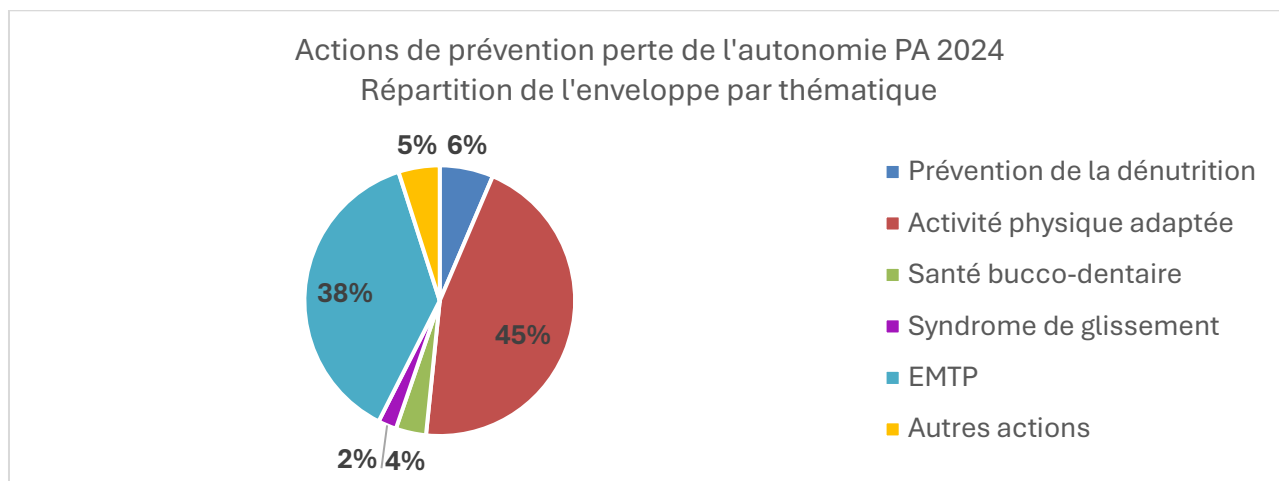
Au global, les soutiens en 2024 au titre de la prévention de la perte d'autonomie sont résumés ci-dessous :

	Nombre d'actions	Enveloppe
Prévention de la dénutrition	38	185 364 €
Activité physique adaptée	154	1 306 962 €
Santé bucco-dentaire	25	104 988 €
Syndrome de glissement	16	63 796 €
EMTP	7	1 087 000 €
Autres actions	11	142 483 €
Total	251	2 890 593 €



Sur le graphique précédent, il est constaté que la thématique de l'APS dont APA est assez largement plébiscitée par les structures et en constitue presque les deux tiers. Elle est suivie par les actions de prévention de la dénutrition (15.14 %) et d'amélioration de la santé bucco-dentaire (9.96 %).

Ces 3 thématiques représentent 86% des actions retenues en 2024.



Point de vigilance : les actions réalisées par les EMTP relèvent également des quatre thématiques régionales mais sont comptabilisées dans EMTP (exemple : une EMTP réalisant une formation sur l'entretien de la dentition ne sera pas comptabilisée dans la thématique santé bucco-dentaire mais dans l'activité des EMTP).

En corrélation avec le nombre d'actions retenues, l'APS dont APA est la thématique qui concentre majoritairement les financements octroyés. La thématique du syndrome du glissement social est peu présente et financée : cela peut en partie s'expliquer par la difficulté à la définir et à catégoriser des actions (actions transversales), ce qui interroge sur une hypothétique sous-représentation dans ces chiffres.

Les Equipes Mobiles Territoriales de Prévention (EMTP)

La région compte 7 équipes mobiles réparties sur 5 départements : Aube, Marne, Haute-Marne, Meuse et Bas-Rhin. Le Bas-Rhin et la Marne comportent chacun deux équipes mobiles permettant de couvrir l'entièreté des départements et de mettre à disposition des structures une EMTP comportant une équipe mobile dédiée au bucco-dentaire.

L'activité des EMTP du GE est décrite ci-dessous :

Activité des EMTP du GE en 2024							
Nombre de bénéficiaires des actions	Nombre d'ateliers mis en place	Nombre d'EHPAD accompagné	Nombre de SSIAD accompagné	Nombre de convention établis	Nombre de diagnostic auprès des EHPAD/SSIAD	Nombre d'accompagnement à l'évaluation des actions de la structure	Nombre d'intervention pour réaliser des actions de prévention collectives
1398	449	67	8	41	23	17	80

Pour rappel, les missions couvertes par les EMTP sont les suivantes :

- Prévenir la dénutrition
- Permettre l'accès aux soins dentaires
- Promouvoir l'activité physique
- Favoriser le lien social et éviter le syndrome de glissement
- Recenser les actions existantes sur son département
- Intensifier le travail en réseau
- Accompagner les EHPAD/SSIAD dans le développement d'actions de prévention collectives
- Réaliser ces actions de prévention collectives
- Mener une démarche d'accompagnement méthodologique des EHPAD/SSIAD

La composition socle d'une équipe mobile de prévention est :

- 0,5 ETP d'IDE
- 0,5 ETP Psychomotricien ou Ergothérapeute
- 0,5 ETP Educateur médico-sportif ou activité physique adapté
- 0,5 ETP Diététicien
- 0,5 ETP assistante en soins en gérontologie

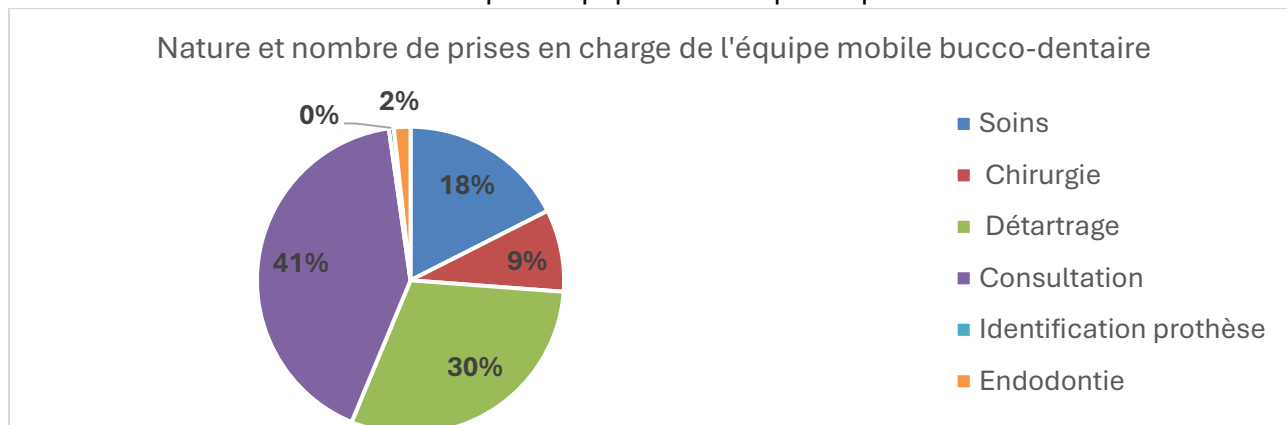
Le croisement des deux graphiques précédents interroge sur la place des EMTP : d'un point de vue financier les EMTP sont le deuxième poste de dépenses de l'enveloppe prévention, alors même qu'elles ne représentent que 2.79% des actions réalisées.

Ce constat peut s'expliquer en partie par le fait que les EMTP jouent un rôle de promotion de la prévention sur le territoire en accompagnant les structures, sans toutefois elles-mêmes réaliser les actions de prévention de la perte d'autonomie localement.

L'impact des équipes mobiles est donc plus difficilement quantifiable car elles forment des professionnels de santé qui par la suite mèneront des actions de prévention dans leurs établissements (actions qui ne pourront pas techniquement être comptabilisées dans les bilans des EMTP).

Les bilans d'exécution des EMTP ont également mis en lumière le fait que ces équipes ne soient pas toujours complètes (ETP moins importants que prévus dans le cahier des charges ou absence d'un des corps de métier faute de recrutement), ce qui explique également la sous-estimation du nombre d'actions menées par les EMTP.

Illustration des missions réalisées par l'équipe mobile spécifiquement bucco-dentaire :



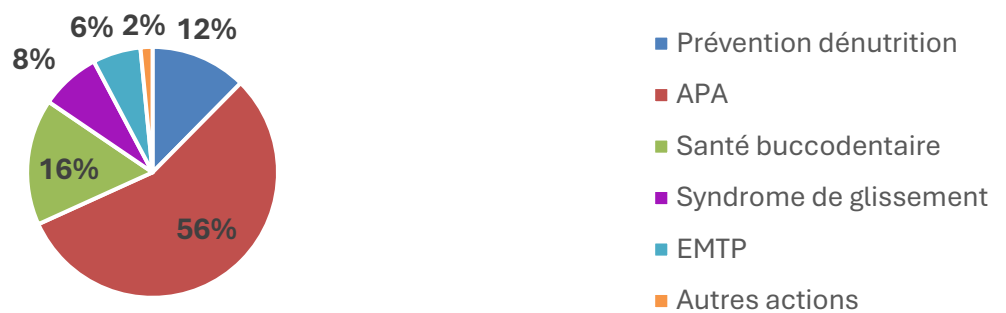
3. Comparatif des trois dernières années

Actions soutenues en 2023

Enveloppe régionale d'1 981 689€ ayant permis de soutenir 127 actions :

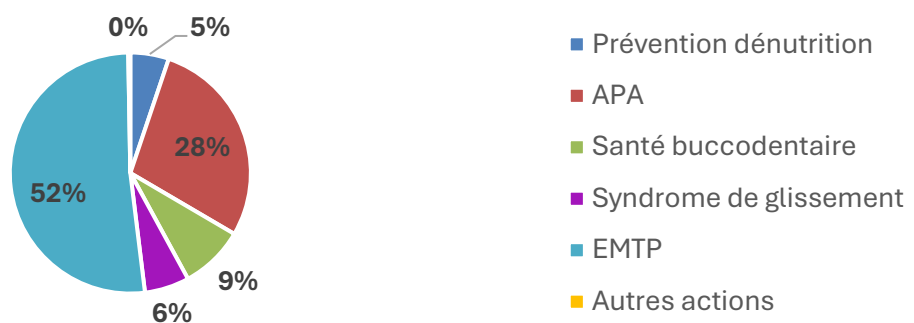
	Nombre d'actions	Enveloppe
Prévention dénutrition	16	102 462€
APA	72	560 061€
Santé buccodentaire	21	170 972€
Syndrome de glissement	10	118 851€
EMTP	6	1 023 768€
Autres actions	2	5 575€
Total	127	1 981 689€

Prévention perte d'autonomie- PA 2023
Répartition par thématiques



Comme pour l'année 2024, les thématiques les plus développées étaient l'APA, le bucco-dentaire et la dénutrition.

Prévention de la perte d'autonomie PA - 2023
Répartition de l'enveloppe par thématiques

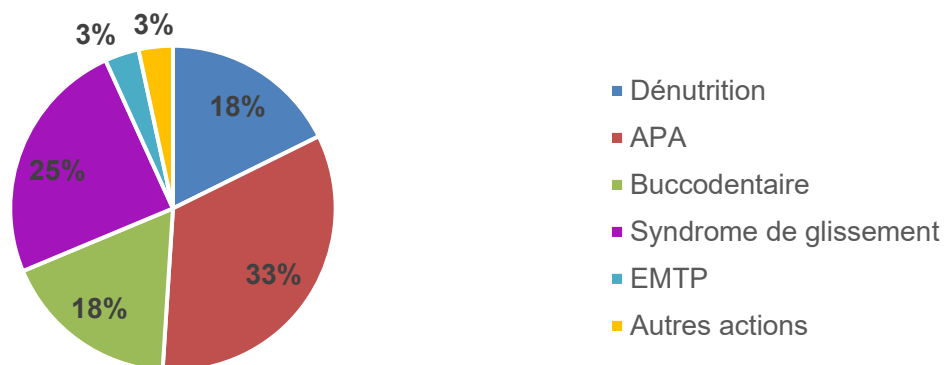


Actions soutenues en 2022

Enveloppe régionale d'1 944 021€ ayant permis de soutenir 147 actions :

	Nombre d'actions	Enveloppe
Dénutrition	26	231 669€
APA	49	520 112€
Buccodentaire	26	117 665€
Syndrome de glissement	36	290 433€
EMTP	5	730 000€
Autres actions	5	54 141€
Total	147	1 944 021 €

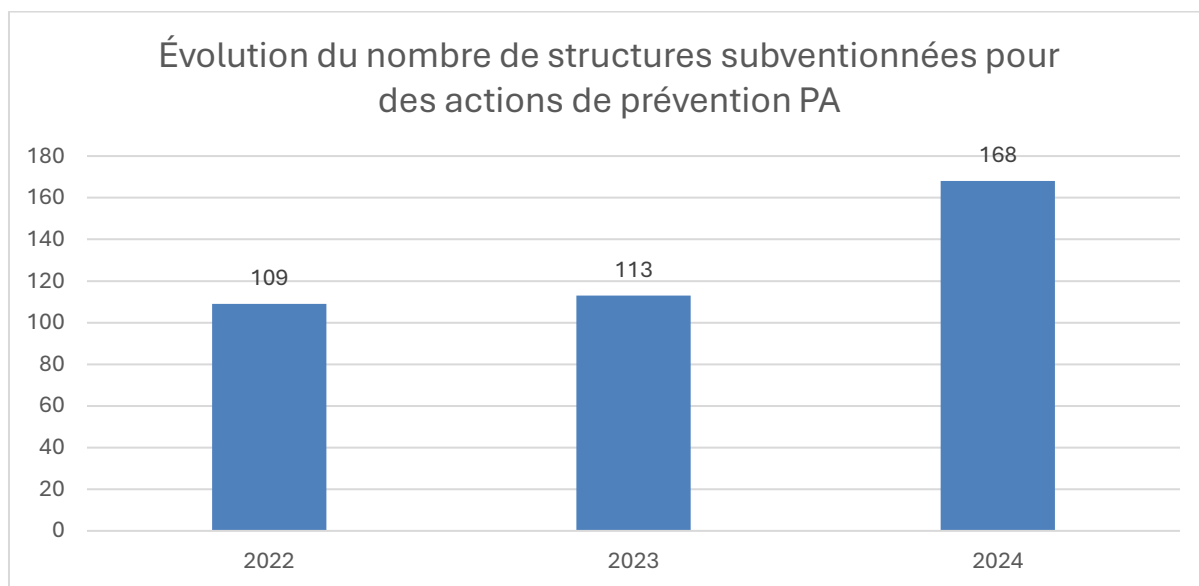
Action prévention de la perte d'autonomie PA - 2022
Répartition des actions par thématiques



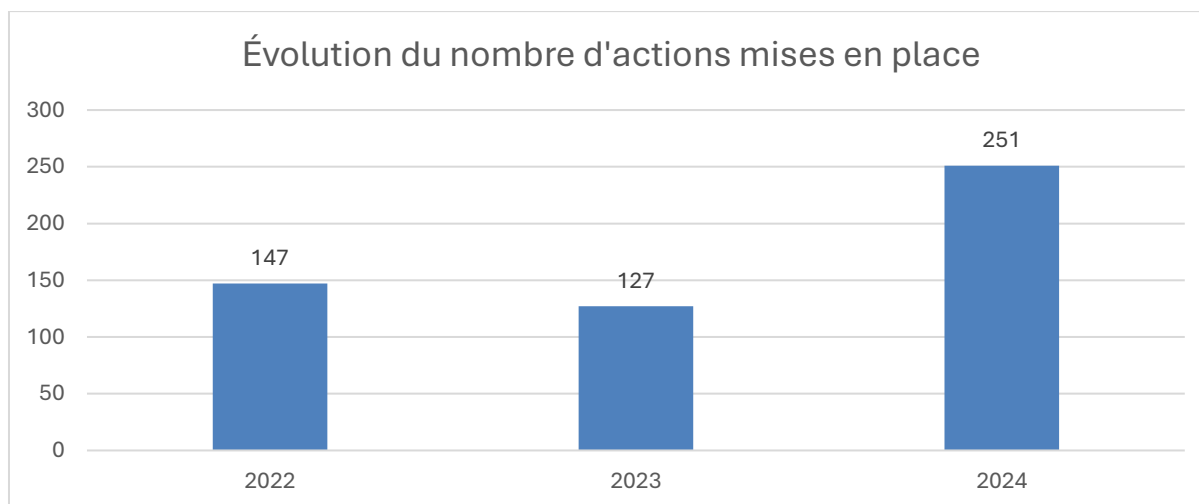
Action prévention de la perte d'autonomie PA - 2022
Répartition de l'enveloppe par thématiques



Evolution des actions soutenues 2022-2023-2024

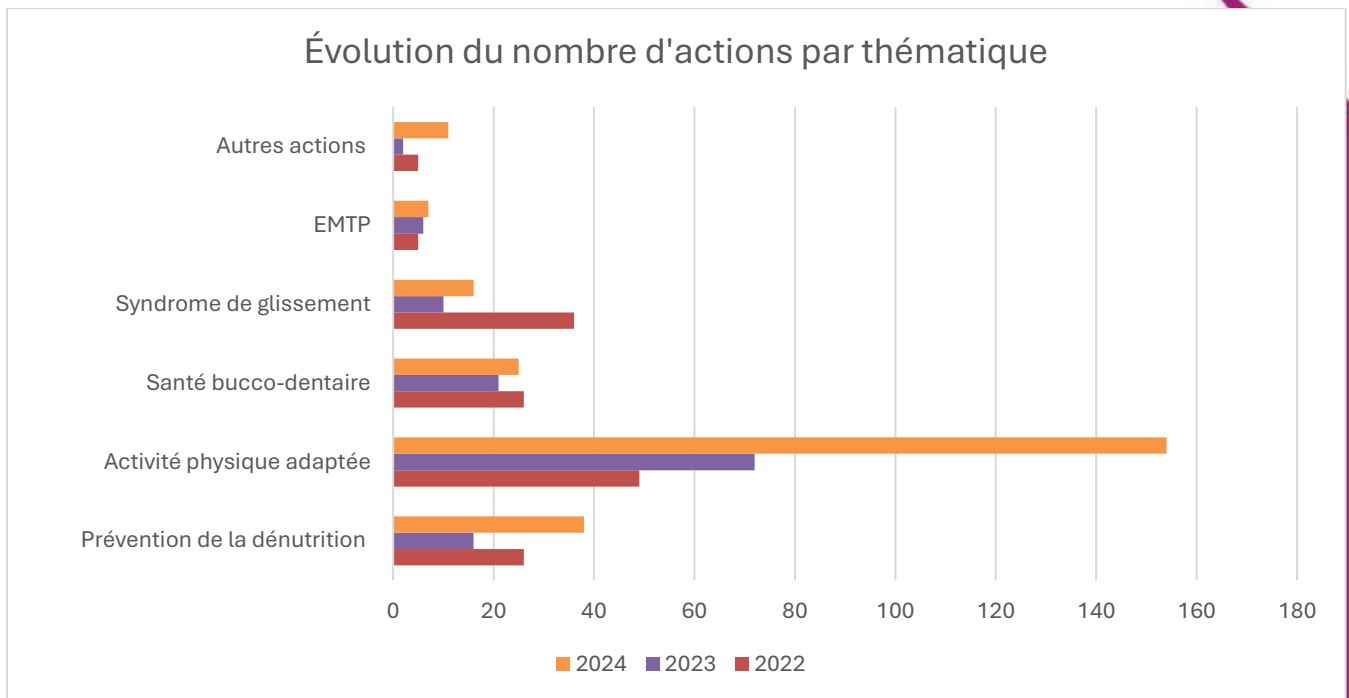


Ces trois dernières années le nombre de structures subventionnées continue de progresser. L'AAC prévention lancé depuis plusieurs années bénéficie probablement d'une meilleure visibilité auprès des structures cibles.



Le nombre d'actions soutenues est variable d'une année à l'autre avec une baisse de 13% entre 2022 et 2023 ; entre 2023 et 2024, il est noté une progression de 97%, probablement liée :

- Aux financements complémentaires fléchés APS,
- A la lisibilité des AAC annuels,
- Aux accompagnements territoriaux.



La thématique largement plébiscitée reste l'APS dont l'APA, en constante augmentation, liée également à la mobilisation complémentaire de financements dédiés.

Le bilan des trois dernières années confirme l'intérêt des EHPAD/SSIAD dans le développement de l'activité physique et sportive dont APA, mais également dans l'amélioration de la santé orale, actions en cohérence avec les orientations régionales du SRS mais également du Plan antichutes en faveur des personnes âgées.

Pour rappel, ce plan triennal lancé au niveau national en 2022 a pour objectif de réduire de 20 % le nombre de chutes mortelles ou invalidantes des personnes de plus de 65 ans. Les thématiques de ce plan recouvrent peu ou prou celles des thématiques prioritaires de la politique régionale de prévention de la perte d'autonomie chez la personne âgée :

- Savoir repérer les risques de chutes et alerter ;
- Aménager son logement et sortir en toute sécurité ;
- Des aides techniques à la mobilité faites pour tous ;
- L'activité physique, meilleure arme antichute ;
- La téléassistance pour tous.

4. Perspectives et évolutions

Renforcer la lisibilité et l'efficacité du dispositif AAC / AMI

Les trois dernières années montrent une progression du nombre de structures subventionnées, mais une variabilité importante dans le nombre et types d'actions. Cela interroge sur :

- ✓ la charge administrative que représente l'AAC,
- ✓ la soutenabilité et la capacité réelle des établissements à porter/construire des actions (tensions RH, gouvernance, turn-over),
- ✓ la lisibilité du dispositif pour les porteurs.

Perspectives :

- ✓ Explorer des modalités simplifiées via Démarches Simplifiées (AAC départementaux préétablis, extraction des données, notification généralisée, convention facilitée...)
- ✓ Renforcer la remontée d'informations via des outils numériques partagés.

Consolider la dynamique autour des actions d'APA / APS

Les actions d'APA/APS représentent plus de 60 % des actions et demeurent les thématiques les plus plébiscitées. Le fléchage de crédits FIR fléchés APS depuis 2024 a amplifié cette dynamique.

Perspectives :

- ✓ Poursuivre la structuration territoriale autour de l'APA/APS
- ✓ Identifier des opérateurs régionaux ou départementaux capables d'accompagner les EHPAD/SSIAD (cf dispositif d'accompagnement porté par le CROS GE).

Repenser le rôle et le modèle des EMTP

Les EMTP représentent le deuxième poste de dépenses, mais seulement 2,79 % des actions.

Leur impact est réel mais difficile à quantifier, car elles forment et accompagnent et sont donc sur de l'intervention indirecte.

Perspectives :

- ✓ Revoir les modalités de suivi et d'évaluation pour mieux mesurer l'impact indirect (professionnels formés, actions poursuivies)
- ✓ Clarifier leur positionnement : opérateurs d'actions directes, structures d'appui méthodologique, relais territoriaux du plan antichute...
- ✓ Envisager un modèle différencié selon les départements (densité, besoins, ressources).

Les perspectives proposées permettent d'orienter une stratégie 2026 ambitieuse, réaliste et alignée avec les besoins des territoires.

/// ARS Grand Est

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071
54036 Nancy Cedex
Standard régional : 03 83 39 30 30

www.grand-est.ars.sante.fr

